



POLITIQUE
BIOALIMENTAIRE
2018 | 2025

FEUILLE DE ROUTE

Plan d'action 2018-2023 pour la réussite de la Politique bioalimentaire

Ministère de l'Enseignement supérieur (MES)

Édition 2023

ALIMENTER
**NOTRE
MONDE**

La présente feuille de route 2023 est à sa quatrième édition. Celle-ci a fait l'objet d'un bilan et d'une mise à jour, en date du 11 mai 2023, dans le cadre de la préparation de la 4^e rencontre annuelle des partenaires du 26 mai 2023.

Le bilan est présenté en introduction de la présente feuille de route. Une première section présente les principales réalisations, couvrant la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023. Une deuxième section porte sur les priorités et enjeux pour 2023-2024 considérant l'objectif de contribuer à l'économie durable du Québec.

NOTES AUX LECTEURS :

La liste des sigles et acronymes utilisés se retrouve à la fin du document.

Principales réalisations 2022-2023

- Renforcement des retombées des activités des centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) directement liées au secteur bioalimentaire sur l'enseignement et les étudiants
 - Entre 2018-2019 et 2021-2022 (juin), ce sont 632 stagiaires ou employés collégiaux qui ont été accueillis auprès de ces CCTT et 4 281 étudiants qui ont participé ponctuellement à des activités.
- Soutien au développement de trois projets pilotes (St-Jean-sur-Richelieu, Alma et Lionel-Groulx) visant à accroître l'apprentissage en milieu de travail (AMT) :
- Poursuite de la révision du programme d'étude Techniques de santé animale (145.AO)
 - Les travaux d'actualisation du programme d'études *Techniques de santé animale* (145.AO) sont terminés. Le projet de programme d'études sera déposé pour avis aux partenaires en mai 2023.
- Lancement d'un appel d'intérêt visant le développement de l'offre du programme d'études en Gestion et technologies d'entreprises agricoles (152.B0) dans les régions de la Capitale-Nationale, de la Chaudière-Appalaches, de l'Outaouais, de Montréal, de l'Estrie et de la Montérégie. Le Cégep Ahuntsic (seule candidature reçue) devrait démarrer une première cohorte pour un programme d'études en agriculture urbaine à l'automne 2024.
- Poursuite des efforts de rayonnement de la formation par le biais d'ententes de délocalisation du programme (Annexe R108).
 - Aucune demande de financement n'a été reçue dans le cadre du volet 4 de l'annexe R108 visant la délocalisation de programme d'études du secteur bioalimentaire pour le cycle 2022-2023.
- Soutien financier dans la reconfiguration d'une offre de formation existante au besoin du secteur bioalimentaire pour la formation en médecine vétérinaire.
 - Le programme "Qualification en médecine vétérinaire" est ouvert aux admissions pour l'automne 2023.
 - Seul programme au Québec permettant aux médecins vétérinaires diplômés à l'étranger d'accéder au droit de pratique en médecine vétérinaire à la suite de la réussite d'une année et demie clinique à la Faculté de médecine vétérinaire.
 - Le programme a été reconnu par l'Association canadienne des médecins vétérinaires et par l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec.
 - Poursuite de la planification des projets d'infrastructure pour l'accroissement de la cohorte en médecine vétérinaire. Il est attendu que 25 personnes pourront débiter leur formation au doctorat de premier cycle en médecine vétérinaire à Rimouski dès l'automne 2024. La construction d'un Pôle animalier et l'agrandissement du refuge animalier au campus de Saint-Hyacinthe

permettra d'accueillir les personnes supplémentaires lors de leur 4^e et 5^e année de formation au Centre hospitalier universitaire vétérinaire de Saint-Hyacinthe.

- Sensibilisation auprès des cégeps au développement de passerelles DEP-AEC dans le secteur bioalimentaire et priorisation de tels projets.
 - Malgré le financement disponible, le MES n'a reçu aucune demande de passerelles DEP-DEC dans le secteur bioalimentaire.
- Priorisation de l'offre d'AEC dans le domaine bioalimentaire (programmes admissibles au paramètre visant à favoriser l'adéquation formation-emploi).
 - En 2022-2023, un programme menant à une AEC (CNE.13 - Production maraîchère biologique) dans le secteur agriculture et pêches a été admissible au financement.
- Développement et diffusion d'outils d'instrumentation en reconnaissance des acquis et des compétences pour des programmes de formation liés au secteur bioalimentaire (Gestion et technologies d'entreprise agricole (152.B0) et Technologie des procédés et de la qualité des aliments (154.A0)).
- Maintien de la représentation du MES à la Table de concertation en formation agricole et horticole.
- Contribution au développement d'approches de formation continue permettant de rejoindre les clientèles partout au Québec par le biais du Plan de soutien en formation agricole (PSFA). Le MES contribue également financièrement au PSFA.
- Collaboration du MES aux travaux de révision de la grille des formations de La Financière agricole du Québec, utilisée dans le cadre des programmes d'aide financière destinés à la relève au cours des années précédentes.

Priorités 2023-2024 permettant de contribuer à l'économie durable du Québec

- Poursuite du projet d'AMT pour le programme de Technique de diététique (120.A0) débuté à l'automne 2022.
- Suivre les projets en AMT pour le programme de Gestion et technologies d'entreprise agricole (152.B0) qui sont en cours d'expérimentation.
- Suivre le projet de zone d'innovation en bioalimentaire, regroupant le Cégep de Saint-Hyacinthe, la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal et d'autres acteurs du milieu, qui est présentement à l'étape de consultation auprès des ministères et organismes gouvernementaux. Si le projet est désigné, le MES soutiendra les établissements de formation et de recherche impliqués.

OBJECTIF 1.2 : Promouvoir et valoriser les produits bioalimentaires d'ici

Pistes de travail :

1.2.1 Renforcer l'identification, la différenciation et la promotion des aliments d'ici (ex. : Aliments du Québec, appellations réservées, termes valorisants, marques territoriales, images de marque)

1.2.2 Renforcer l'accès aux données stratégiques et l'accompagnement des entreprises pour augmenter la présence des produits québécois dans les marchés de détail et les services alimentaires

1.2.3 Accroître la présence et favoriser l'achat d'aliments sains, locaux et écoresponsables dans les institutions publiques

1.2.4 Accompagner les entreprises dans l'utilisation des technologies de l'information pour la commercialisation de leurs produits (ex. : commerce électronique)

MESURES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Mesures des ministères et organismes	2018	2019	2020	2021	2022	2023	État	Pistes
Ministère de l'Enseignement supérieur (MES)								
Collaborer à la mise en œuvre la Stratégie nationale d'achats d'aliments québécois – Pour une alimentation locale dans les institutions publiques							Réalisée	1.2.3

OBJECTIF 2.3 : Investir dans l'innovation et renforcer les synergies

Pistes de travail :

2.3.1 Accroître les efforts de recherche et d'innovation dans le secteur bioalimentaire avec un effet de levier des partenaires.

2.3.2 Améliorer les infrastructures des centres de recherches et de transfert dédiés au secteur bioalimentaire dans l'optique d'être à la fine pointe de la technologie et de répondre aux nouveaux standards du secteur.

2.3.3 Accompagner et soutenir l'innovation au sein des entreprises bioalimentaires comme catalyseur à l'implantation de technologies innovantes et au développement de produits.

2.3.4 Renforcer les approches concertées entre les acteurs de la recherche, de l'innovation et de la formation pour la réalisation de projets structurants.

MESURES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Mesures des ministères et organismes	2018	2019	2020	2021	2022	2023	État	Pistes
Ministère de l'Enseignement supérieur (MES)								
Renforcer les retombées des activités des centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) directement liés au secteur bioalimentaire sur l'enseignement et les étudiants <ul style="list-style-type: none">Ce soutien peut notamment être employé pour favoriser le modèle recherche-formation-entreprise.							Réalisée	2.3.2

OBJECTIF 2.4 : Améliorer les compétences et l'offre de formation

Pistes de travail :

2.4.1 Améliorer l'adéquation entre la formation bioalimentaire et le marché du travail.

2.4.2 Soutenir, bonifier et promouvoir l'offre de formation dans le secteur bioalimentaire.

2.4.3 Développer des approches de formation continue permettant de rejoindre les clientèles partout au Québec.

2.4.4 Créer des occasions d'échange entre les établissements de formation bioalimentaire, dont l'ITAQ et l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ), en plus des établissements de recherche et de transfert.

2.4.5 Affirmer le leadership de l'ITAQ en matière de formation bioalimentaire technique par la qualité de son enseignement et des infrastructures de ses deux campus (plan de développement).

MESURES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Mesures des ministères et organismes	2018	2019	2020	2021	2022	2023	État	Pistes
Ministère de l'Enseignement supérieur (MES)								
Améliorer l'adéquation entre la formation et le marché du travail :								
<ul style="list-style-type: none"> Réaliser des études sectorielles sur les besoins en main-d'œuvre et de formation dans les domaines d'activités liés au bioalimentaire (réalisée). Déployer une stratégie de communication visant à encourager les établissements d'enseignement supérieur à développer divers projets de formation dans le domaine bioalimentaire (nouvelle action) (réalisée). Soutenir le développement de projets pilotes visant à accroître l'apprentissage en milieu de travail (en cours). Réviser les programmes d'études du secteur bioalimentaire le plus rapidement possible lorsqu'un écart est observé entre la formation et les compétences recherchées en milieu de travail : (réalisée) <ul style="list-style-type: none"> Réviser le programme d'étude <i>Technologie de la production horticole et de l'environnement</i> dans un délai de 18 mois (2018-2019). Réviser le programme d'études <i>Techniques de santé animale</i> (145.A0) dans un délai de 18 mois (2021-2022). 							En cours	2.4.1

Mesures des ministères et organismes	2018	2019	2020	2021	2022	2023	État	Pistes
<p>Soutenir et bonifier l'offre de formation dans le secteur bioalimentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> Encourager le rayonnement de la formation par le biais d'ententes de délocalisation du programme. (Annexe R108) (réalisée). Soutenir financièrement les universités dans la reconfiguration d'une offre de formation existante au besoin (en cours). 							En cours	2.4.2
<p>Développer des approches de formation continue permettant de rejoindre les clientèles partout au Québec</p> <ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les cégeps au développement de passerelles DEP-AEC dans le domaine et prioriser de tels projets. Prioriser l'offre d'AEC dans le domaine bioalimentaire (programmes admissibles au paramètre visant à favoriser l'adéquation formation-emploi). Développer et diffuser des outils d'instrumentation en reconnaissance des acquis et des compétences pour des programmes de formation liés au secteur bioalimentaire. 							En cours	2.4.3
<p>Créer des occasions d'échange entre les établissements de formation bioalimentaire et les établissements de recherche et de transfert :</p> <ul style="list-style-type: none"> Maintenir la représentation du MES à la Table de concertation en formation agricole et horticole. Contribuer au développement d'approches de formation continue permettant de rejoindre les clientèles partout au Québec par le biais du Plan de soutien en formation agricole (PSFA). 							En cours	2.4.4

COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE ET CONTRIBUTIONS D'AUTRES POLITIQUES GOUVERNEMENTALES

Coordination interministérielle et contributions d'autres politiques gouvernementales	Responsables	Collaboration	État	Pistes
Améliorer l'adéquation entre la formation et le marché du travail par la révision des programmes de formation	MES MEQ	MAPAQ	En cours	2.4.1

OBJECTIF 3.1 : Attirer et retenir la main-d'œuvre et la relève

Pistes de travail :

3.1.1 Mieux connaître les besoins actuels et futurs du secteur bioalimentaire en main-d'œuvre et relève.

3.1.2 Appuyer l'embauche et le recrutement dans les entreprises bioalimentaires.

3.1.3 Appuyer les transferts et les démarrages d'entreprises par la formation, le soutien et l'accompagnement des jeunes entrepreneurs (Stratégie pour la relève entrepreneuriale bioalimentaire).

3.1.4 Promouvoir les carrières du secteur bioalimentaire.

3.1.5 Appuyer les initiatives en matière de santé et d'attractivité des milieux de travail au sein des entreprises bioalimentaires.

MESURES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Mesures des ministères et organismes	2018	2019	2020	2021	2022	2023	État	Pistes
Ministère de l'Enseignement supérieur (MES)								
Collaborer aux travaux de révision de la grille des formations de La Financière agricole, utilisée dans le cadre des programmes d'aide financière destinés à la relève							Planifiée	3.1.3

Sigles et acronymes

AEC – Attestation d'études collégiales

AMT – Apprentissage en milieu de travail

CCTT – Centre collégial de transfert de technologie

DEC – Diplôme d'études collégiales

DEP – Diplôme d'études professionnelles

MAPAQ – Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

MEQ – Ministère de l'Éducation

MES – Ministère de l'Enseignement supérieur

PQI – Plan québécois des infrastructures

PSFA – Plan de soutien en formation agricole

RAC – Reconnaissance des acquis et des compétences